



Journal syndical

Le jeudi, 8 Septembre 2005

Syndicat des employé(e)s de TVA, section locale 687, SCFP

1635, boul. de Maisonneuve est, bureau 1, Montréal (Québec) H2L 2B6 Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927 scfp687@bellnet.ca

RETOUR DE VACANCES

Bon retour de vacances tout le monde! J'espère que vous avez tous pris du repos bien mérité. La nouvelle saison débute avec du pain sur la planche. D'ici décembre, plusieurs dossiers chauds devront connaître des aboutissements. Votre syndicat mettra toutes ses énergies pour que l'on règle les dossiers qui traînent depuis trop longtemps. L'arbitrage concernant les ouvertures de postes 2003-2004 (37 semaines de surcroît de travail dans une fonction, article 32.03) sera notre priorité afin que plusieurs postes s'ouvrent, et que la précarité diminue chez plusieurs de nos temporaires.

Espérons que la planification à plus long terme permettra d'ouvrir certains postes et que disparaissent des postes temporaires qui sont, dans les faits, des postes réguliers déguisés.

Plusieurs résultats se font attendre dans plusieurs dossiers. Le dossier des coordonnatrices qui font les tâches des assistantes ou des officiers de visionnement, SAP qui ne livre pas encore tout ce que l'on nous avait promis concernant les listes d'ancienneté et les compilations, les conventions et les documents syndicaux qui ne sont pas encore remis aux nouveaux employés, l'évaluation des postes dont ceux de l'informatique qui sont syndiqués depuis 2003 et sans échelle salariale, ce qui veut dire pour eux pas d'augmentation d'échelon depuis 5 ans. Il y a aussi les 5 ou 6 dossiers réguliers d'évaluation de poste, la mise sur pied des formulaires communs à l'ensemble des employés pour les vacances, les affectations temporaires, etc. Nous continuons à maintenir les pressions et les résultats finiront par arriver.

Je suis convaincu qu'à la prochaine négociation, il faudra défendre les acquis. Pour votre information, des membres de votre exécutif seront de la formation du SCFP sur les négociations et le support aux négociations, du 9 au 11 septembre. Nous serons en retraite fermée pendant tout le week-end afin d'être bien préparé pour l'an prochain.

ÉQUIPES DÉDIÉES; À QUI ET À QUELS PRIX ?



Avec la venue des chefs de production, déjà plusieurs situations qui ne respectaient pas la convention ont été soulevées par des membres et portées immédiatement aux oreilles des ressources humaines ainsi qu'aux cadres concernés. Des rencontres ont eu lieu. Pour stabiliser les équipes, la direction des opérations, soit M. François Birtz et son équipe de superviseurs, ont décidé de créer des équipes dédiées et ils ont procédé sans consulter les syndiqués pour des raisons de temps restreints.

Ainsi, certains se sont sentis bousculés dans la composition de certaines équipes. Si on souhaite un partenariat, il faudrait éviter ce genre de situation, surtout quand on touche des habitudes de gens qui depuis 32 ans travaillent de soir et qui sont parachuté subitement sur l'horaire de 4h45 le matin. Certains correctifs ont été apportés afin de respecter la convention.

Rappelons que même si l'employeur décide de créer des "équipes dédiées", cela ne lui enlève pas l'obligation de se conformer entièrement à la convention collective.

Souhaitons que le bon sens influence nos dirigeants, les changements amènent toujours certains irritants mais il ne faudrait pas que le remède empire la situation au lieu de l'améliorer.

Jean Chabot,
Président

RAPPEL SYNDICAL

Il est important de se rappeler que pour les temporaires, l'employeur doit respecter la liste d'ancienneté tout en tenant compte de leurs disponibilités.



Nous conseillons aux nouveaux employés temporaires de conserver leurs feuilles de temps et de vérifier le passage de la probation à 62 jours, et ceci dans le but de faire respecter leur droit d'appel par ancienneté.

ÉVALUATION DES EMPLOIS

Du côté des évaluations des emplois, les cadres ont été mis au fait des pointages du comité. Presque tous les emplois ont des facteurs en désaccords mais nous n'avons pas encore rencontré les cadres des secteurs pour confronter nos opinions, puisqu'il n'y avait que Julie Labelle du côté patronal à la table du comité. Je suis tout de même confiant d'arriver à démontrer que le comité, incluant Mme Labelle, a fait un travail ardu mais foncièrement honnête, et que l'on règlera ce dossier le plus rapidement possible, afin d'ajuster les salaires d'une façon équitable et de pouvoir s'attaquer à d'autres dossiers d'évaluation des emplois qui commencent à traîner. Le premier dossier à régler sera celui de l'informatique, pour les raisons décrites plus haut.

DES NOUVELLES, DES NOUVELLES

Du côté de la salle de nouvelles LCN, la direction frappe encore. En janvier, M. Cloutier nous affirmait qu'à l'avenir nous n'apprendrions plus par les journaux les changements majeurs comme par exemple LCN midi en ondes le week-end à TVA. Même si nous lui disions que nous craignons que le 18h00 passe à LCN, il ne prévoyait rien à court terme et il nous promettait d'en informer à l'avenir le syndicat à l'avance. Nous avons appris le 25 août que le bulletin de nouvelles "TVA 18 heures" passerait en onde dès le 29 août sur LCN. Les ressources humaines l'ont appris en même temps que nous. C'est ça que l'on appelle le partenariat ?

Pour l'hélicoptère, si le conseil d'administration a pris sa décision en novembre 2004 pour l'achat, nous, au syndicat, nous l'avons appris que le 22 mars 2005. Lors de la présentation de M. Serge Fortin, il semblait tellement enthousiasme, on avait l'impression qu'il nous présentait son nouveau jouet. Nous lui avons dit qu'il était bien beau son hélicoptère mais que malgré tous les détails techniques concernant les heures de vols, l'entretien de l'appareil, les 150 000\$ à déboursier à tous les



2500 heures de vols, malheureusement, il ne s'était pas arrêté au fait que cela représentait 11 heures de travail par jour et que dans la convention *une journée de travail fractionnée est interdite* (17.08). Il n'avait pas lu la convention ? C'est ça que l'on appelle le partenariat ?

Le mois suivant, Nathalie Blais et moi, avons rencontré Paule Genest, François Birtz et Jean-Yan Gagnon des ressources humaines. Ils nous présentent alors la proposition d'affichage pour le poste de reporter multifonctions. Je fait encore remarquer que l'on ne fait pas mention de l'horaire dans l'affichage. Réponse de Mme Genest : "On ne s'était pas penché sur ça encore". C'est ça que l'on appelle le partenariat ? Je serais curieux de savoir combien de cadres ont lu la convention au complet.

Tout ceci confirme, encore une fois, que nous n'avons pas les mêmes intérêts et que, pour cela, nous devons nous tenir debout, solide et continuer à défendre notre convention.

INVITATION AUX JOURNALISTES

Les journalistes sont conviés à une assemblée de secteur le 12 septembre 2005. Pour accommoder tout le monde, une première réunion aura lieu à 12h30 pour l'équipe du matin, la seconde aura lieu à 18h30. C'est une rencontre très importante.

Je vous rappelle qu'il reste encore une place au sein de l'exécutif au poste de vice-président pour le secteur de l'information.

SI VOTRE SANTÉ VOUS INTÉRESSE



En santé-sécurité, le président de TVA a accepté de rencontrer le comité. Les dossiers d'ergonomie sont criants car les absences de maladie pour des tendinites et tous ces problèmes reliés à l'ergonomie ont un coût pour les personnes concernées et pour tous les membres, à travers les primes de nos assurances collectives. Pour votre information, un nouveau membre vient de se joindre au comité soit Christopher Mahony. Il reste toujours une place de libre pour un membre intéressé à s'impliquer pour rendre son milieu de travail plus sain et sécuritaire.

Jean Chabot